

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2102

26 octobre 2009

SOMMAIRE

AEIF (Willow) 01 S.à r.l.	100896	Immobilière Nicole S.A.	100865
Anigolet S.A.	100895	Industries Deals Development S.A.	100883
Apax School Sub 1 S.à r.l.	100866	Investsana S.A.	100869
Apax School Sub 2 S.à r.l.	100888	Janek Holding S.A.	100867
Apax School Sub 3 S. à r.l.	100868	Kass	100883
Apax School Sub 3 S. à r.l.	100889	KD Properties Holding S.à r.l.	100885
Augur Financial Holding II S.A.	100891	Kitry Group S.A.	100896
BBEIF (Willow) 01 S.à r.l.	100896	Kolarinvest S.A.	100890
BB Investissement S.A.	100890	Kolarinvest S.A.	100890
Billbrook Holding S.à r.l.	100890	Kolynos S.A.	100892
Bioplancton S.A.	100883	Korinvest S.A.	100891
Boucherie Meyrer S. à r. l.	100896	Korinvest S.A.	100891
Brossia Investments S.à r.l.	100884	Lutecium Participations S.A.	100889
Bulwell Holding Sàrl	100893	Medipole S.A.	100865
Capinet S.A.	100867	Monterey Capital III Sàrl	100888
Carmel Capital Sàrl	100865	Monterey Capital IV Sàrl	100887
Carmel Capital V S.à r.l.	100884	Monterey Holdings I Sàrl	100866
CIR International S.A.	100850	Nicoletta International S.A.	100894
Citadel Global Trading S.à r.l.	100892	Noble Holding Europe S.à r.l.	100866
EECP I S. à r.l.	100892	Peyrot Investissements S.A.	100889
European Retail Portfolio (New Mersey) Lux S.à r.l.	100883	Poshe S.à.r.l.	100850
Euroports Belgium S.A.	100864	Punto d'Oro S.à.r.l.	100891
Euroports Holdings S.à r.l.	100864	RCG Re S.A.	100893
Euro-Silikon S.à r.l.	100868	Refrain Luxembourg S.A.	100894
EYE-T S.à.r.l.	100891	Ristretto Managers S.à r.l.	100851
FTV-Var, S.à r.l.	100851	Royal Eagle Business S.A.	100888
G.I.C.O. S.A.	100892	S.A. des Anciens Magasins Jules Neuberger	100868
Grupo Marmara Invest (Lux) S.A.	100895	Salwick Holding S. à r. l.	100895
Helikos SE	100869	Spimelux S.A.	100850
Hub2Asia S.A.	100850	Summer S.A.	100883
IdB Holdings	100884	T.B.I. S.A.	100868

Poshe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3676 Kayl, 12, rue de Schifflange.
R.C.S. Luxembourg B 118.392.

—
Cessions de parts sociales fait le 17 décembre 2008

V&J SARL B 103.840 est propriétaire de toutes les 500 parts sociales.

Kayl, le 13 Octobre 2009.

Pour extrait sincère et conforme

POSHE S.A.R.L.

POLINA FROLOVA

Référence de publication: 2009130518/13.

(090157273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

CIR International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 15.381.

—
1. Changement adresse du M. Carlo Schlessler, Administrateur:

412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg

2. Changement adresse de Mme Monica Porfilio:

5, Place du Théâtre L-2613 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2009.

CIR INTERNATIONAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2009130519/15.

(090157327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Spimelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 68, rue Romain Fandel.
R.C.S. Luxembourg B 108.285.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009130596/12.

(090156849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Hub2Asia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 79.745.

—
Extrait de l'Assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le 15 septembre 2009

L'assemblée a décidé de nommer MAZARS, Réviseurs d'entreprises, ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg B 56.248, commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

Luxembourg.

EURO-SUISSE AUDIT (Luxembourg)

Signature

Référence de publication: 2009130645/14.

(090157183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Ristretto Managers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 101.669.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jan Willem OVERHEUL

Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2009130841/11.

(090158139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

FTV-Var, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 148.522.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the first day of October.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) "FTVentures III, L.P.", a limited partnership incorporated and existing under the laws of Delaware, having its business address at c/o FTV Capital, 555 California Street, Suite 2900, San Francisco, California 94104, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 7073501,

duly represented by Mrs Christina GROSCHE, maître en droit, having her professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

2) "FTVentures III-N, L.P.", a limited partnership incorporated and existing under the laws of Delaware, having its business address at c/o FTV Capital, 555 California Street, Suite 2900, San Francisco, California 94104, registered with the the Secretary of State of Delaware under registration number 5068166,

duly represented by Mrs Christina GROSCHE, previously named, by virtue of a proxy given under private seal.

3) "FTVentures III-T, L.P.", a limited partnership incorporated and existing under the laws of Delaware, having its business address at c/o FTV Capital, 555 California Street, Suite 2900, San Francisco, California 94104, registered with the the Secretary of State of Delaware under registration number 5068115,

duly represented by Mrs Christina GROSCHE, previously named, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxies, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing parties have requested the notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée, which they wish to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société à responsabilité limitée under the name of "FTV-Var, S.à r.l." (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose.

3.1 The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2 The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.3 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

Art. 4. Registered office.

4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of managers.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

B. Share capital - Shares - Register of shareholders - Ownership and Transfer of shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-), consisting of twenty-five thousand (25,000) shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

5.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 Any new shares to be paid for in cash will be offered by preference to the existing shareholder(s). In case of plurality of shareholders, such shares will be offered to the shareholders in proportion to the number of shares held by them in the Company's share capital. The board of managers shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised. This period may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s), announcing the opening of the subscription. However, the general meeting of shareholders, called to resolve upon an increase of the Company's share capital, may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s). Such resolution shall be adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2 The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

6.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5 The Company may repurchase or redeem its own shares under the condition that the repurchased or redeemed shares be immediately cancelled and the share capital reduced accordingly.

6.6 The Company's shares are in registered form.

Art. 7. Register of shareholders.

7.1 A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, any transfer of shares, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and Transfer of shares.

8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the

board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3 The Company's shares are freely transferable among existing shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders, including the transferor, representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least. Unless otherwise provided by law, the shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the voting rights of the surviving shareholders at least.

8.4 Any transfer of shares will need to be documented through a transfer agreement in writing under private seal or in notarised form, as the case may be, and such transfer will become effective towards the Company and third parties upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, following which any member of the board of managers may record the transfer in the register of shareholders.

8.5 The Company, through any of its managers, may also accept and enter into the register of shareholders any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

C. General meeting of shareholders

Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.

9.1 The Shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".

9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

9.4 In case of plurality of shareholders and if the number of shareholders does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of shareholders, the shareholders may also vote by resolution in writing, subject to the terms and conditions of the law. To the extent applicable, the provisions of these articles of association regarding general meetings of shareholders shall apply with respect to such vote by resolution in writing.

Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of managers, by the statutory auditor(s), if any, or by shareholders representing in the aggregate more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting. The annual general meeting of shareholders must be convened within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.3 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.4 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders - Vote by resolution in writing.

11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of managers. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3 Quorum and vote

11.3.1 Each share entitles to one (1) vote.

11.3.2 Unless otherwise provided by law or by these articles of association, resolutions of the shareholders are validly passed when adopted by shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital on first

call. If such majority has not been reached on first call, the shareholders shall be convened or consulted for a second time. On second call, the resolutions will be validly adopted with a majority of votes validly cast, regardless of the portion of capital represented.

11.4 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.5 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.6 The board of managers may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 12. Amendment of the articles of association. Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted by a (i) majority of shareholders (ii) representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least.

Art. 13. Minutes of general meetings of shareholders.

13.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

13.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

13.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

D. Management

Art. 14. Powers of the board of managers.

14.1 The Company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders of the Company. In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. The Company may have several classes of managers. To the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole manager".

14.2 The board of managers is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the shareholder (s).

14.3 The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several managers or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly as agent of the Company. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.

14.4 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

Art. 15. Composition of the board of managers. The board of managers must choose from among its members a chairman of the board of managers. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of managers.

Art. 16. Election and Removal of managers and Term of the office.

16.1 Managers shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.

16.2 Any manager may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A manager, who is also shareholder of the Company, shall not be excluded from voting on his/her/its own revocation.

16.3 Any manager shall hold office until its/his/her successor is elected. Any manager may also be re-elected for successive terms.

Art. 17. Convening meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

17.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated

in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each manager in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of managers are present or represented at a meeting of the board of managers or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 18. Conduct of meetings of the board of managers.

18.1 The chairman of the board of managers shall preside at all meeting of the board of managers. In his/her/its absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore.

18.2 Quorum

The board of managers can deliberate or act validly only if (i) at least half of its members (ii) including one (1) class A and one (1) class B managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

18.3 Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of managers, including at least one (1) class A manager and one (1) class B manager. The chairman shall not have a casting vote.

18.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any other manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any manager may represent one or several of his/her/its colleagues.

18.5 Any manager who participates in a meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such manager's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of managers held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

18.6 The board of managers may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 19. Minutes of meetings of the board of managers.

19.1 The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the board of managers, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

19.2 The sole manager, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

19.3 Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

Art. 20. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of one (1) class A manager and one (1) class B manager or by the signature of the sole manager or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by one (1) class A manager and one (1) class B manager. The Company will be bound towards third parties by the signature of any agent (s) to whom the power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

E. Supervision

Art. 21. Statutory auditor(s) - Independent auditor(s).

21.1 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, its operations shall be supervised by one or several statutory auditors, who may be shareholders or not.

21.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

21.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

21.4 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

21.5 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

21.6 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of managers shall apply.

21.7 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the duration of his/her/their office.

F. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 22. Financial year. The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

Art. 23. Profits.

23.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

23.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

23.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

23.4 Under the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

Art. 24. Interim dividends - Share premium.

24.1 The board of managers or the general meeting of shareholders may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the board of managers that the first two conditions have been satisfied.

24.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

H. Governing law

Art. 26. Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

Transitional provisions

1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on 31 December 2010.

2) Interim dividends may also be made during the Company's first financial year.

Subscription and Payment

The subscribers have subscribed the shares to be issued as follows:

- 1) FTVentures III, L.P., aforementioned,
paid twenty-three thousand and five Euro (EUR 23,005.-) in subscription for twenty-three thousand and five (23,005) shares;
- 2) FTVentures III-T, L.P., aforementioned,
paid seven hundred forty-eight Euro (EUR 748.-) in subscription for seven hundred forty-eight (748) shares; and
- 3) FTVentures III-N, L.P., aforementioned,
paid thousand two hundred forty-seven Euro (EUR 1,247.-) in subscription for thousand two hundred forty-seven (1,247) shares.

Total: Twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-) paid for twenty-five thousand (25,000) shares.

All the shares have been entirely paid-in in cash, so that the amount of twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be one thousand five hundred euro.

General meeting of shareholders

The incorporating shareholders, representing the Company's entire share capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to a general meeting of shareholders. Having first verified that it was regularly constituted, the general meeting of shareholders has passed the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of members of the board of managers is fixed at six (6).

2. The following persons are appointed as class A managers of the Company:

a) Mr Bradford Eric BERNSTEIN, company director, born on 27 January 1967 in Hartford, Connecticut, United States of America, having his professional address at FTV Capital, 540 Madison Avenue, Suite 2600, New York, NY 10022, United States of America;

b) Mr Richard GARMAN, company director, born on 23 January 1957 in Popular Bluff, Missouri, United States of America, having his professional address at FTV Capital, 555 California Street, Suite 2900, San Francisco, CA 94104, United States of America;

c) Mr David HAYNES, company director, born on 8 July 1952 in Redwood City, California, United States of America, having his professional address at FTV Capital, 555 California Street, Suite 2900, San Francisco, CA 94104, United States of America;

d) Mr Philip COATS, company director, born on 19 August 1960 in Popular Bluff, Missouri, United States of America, having his professional address at FTV Capital, 555 California Street, Suite 2900, San Francisco, CA 94104, United States of America;

3. The following persons are appointed as class B managers of the Company:

a) Ms Anne-Catherine GRAVE, manager, born on 23 July 1974 in Comines, France, having her professional address at 58, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg; and

b) Mr Michel RAFFOUL, manager, born on 9 November 1951 in Accra, Ghana, having his professional address at 58, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

4. The term of the office of the members of the board of managers shall be for an indefinite period.

5. The address of the Company's registered office is set at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing persons, the proxy-holder signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le premier octobre.

Par-devant le soussigné Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de droit civil de résidence à Sanem, Grand-duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) "FTVentures III, L.P.", un limited partnership constitué et existant sous les lois de Delaware, ayant son adresse au c/O FTV Capital, 555 California Street, Suite 2900, San Francisco, California 94104, inscrite auprès du registre d'état du Delaware sous le numéro d'inscription 7073501,

dûment représenté par Madame Christina GROSCHE, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2) "FTVentures III-N, L.P.", un limited partnership constitué et existant sous les lois de Delaware, ayant son adresse au c/O FTV Capital, 555 California Street, Suite 2900, San Francisco, California 94104, inscrite auprès du registre d'état du Delaware sous le numéro d'inscription 5068166,

dûment représenté par Madame Christina GROSCHE, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

3) "FTVentures III-T, L.P.", un limited partnership constitué et existant sous les lois de Delaware, ayant son adresse au c/O FTV Capital, 555 California Street, Suite 2900, San Francisco, California 94104, inscrite auprès du registre d'état du Delaware sous le numéro d'inscription 5068115

dûment représenté par Madame Christina GROSCHE, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les procurations, signées ne varietur par la mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants ont requis le notaire soussigné de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont les statuts seront comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe entre les propriétaires actuels des parts sociales et/ou toute personne qui sera un associé dans le futur, une société dans la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination "FTV-Var, S.à r.l." (la "Société").

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

3.2 La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.3 La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Parts sociales - Registre des associés - Propriété et Transfert des parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 La Société a un capital social de vingt-cinq mille Euros (EUR 25.000.-) représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune.

5.2 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.3 Toutes nouvelles parts sociales à payer en espèces seront offertes par préférence aux associés/à l'associé existant (s). Dans le cas où plusieurs associés existent, ces parts sociales seront offertes aux associés en proportion du nombre de parts sociales détenues par eux dans le capital social de la Société. Le conseil de gérance devra déterminer le délai pendant lequel ce droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours à compter de la date de l'envoi d'une lettre recommandée aux associés annonçant l'ouverture de la souscription. Toutefois, l'assemblée générale des associés appelée à délibérer sur une augmentation du capital social de la Société, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des associés/de l'associé existant(s). Une telle décision devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, étant précisé que le nombre des associés est limité à quarante (40), sauf disposition contraire de la loi.

6.3 Le droit d'un associé dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant tout associé ou l'associé unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 La Société pourra racheter ou retirer ses propres parts sociales, sous réserve d'une annulation immédiate des parts sociales rachetées ou retirées et d'une réduction du capital social correspondante.

6.6 Les parts sociales de la Société sont émises sous forme nominative.

Art. 7. Registre des associés.

7.1 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout associé de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque associé, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre de parts sociales détenues par tel associé, tout transfert de parts sociales, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément aux présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des parts sociales.

7.2 Chaque associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'associé qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et Transfert de parts sociales.

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des parts sociales peut être apportée par l'enregistrement d'un associé dans le registre des associés. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'associé en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si une part sociale est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de la part sociale à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle part sociale jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par les associés, y compris le cédant, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. Sauf stipulation contraire par la loi, en cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné par les associés, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) des droits de vote des associés survivants.

8.4 Toute cession de part social doit être documentée par un contrat de cession écrite sous seing privé ou sous forme authentique, le cas échéant, et ce transfert sera opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, suite auxquelles tout gérant peut enregistrer la cession.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses gérants, peut aussi accepter et entrer dans le registre des associés toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

C. Assemblée générale des associés

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

9.1 Les associés de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des associés, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Si la Société ne possède qu'un seul associé, cet associé exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas et lorsque le terme „associé unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à „l'assemblée générale des associés" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à l'associé unique".

9.3 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

9.4 En cas de pluralité d'associés et si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25), les associés peuvent, au lieu de tenir une assemblée générale d'associés, voter par résolution écrite, aux termes et conditions prévus par la loi. Le cas échéant, les dispositions des présents statuts concernant les assemblées générales des associés s'appliqueront au vote par résolution écrite.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des associés.

10.1 L'assemblée générale des associés de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil de gérance, par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, ou par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2 Si la Société compte plus de vingt cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée. L'assemblée générale annuelle des associés doit être convoquée dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.3 L'avis de convocation à toute assemblée générale des associés doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque associé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.4 Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des associés - Vote par résolution écrite.

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des associés, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des associés, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient associés ou membres du conseil de gérance. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des associés.

11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des associés.

11.3 Quorum et vote

11.3.1 Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.3.2 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les résolutions des associés sont valablement prises si elles ont été adoptées par les associés représentant au premier vote plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si cette majorité n'a pas été obtenue au premier vote, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois. Au deuxième vote, les résolutions seront valablement adoptées avec une majorité de voix valablement exprimées, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté.

11.4 Un associé peut agir à toute assemblée générale des associés en désignant une autre personne, associé ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les associés.

11.5 Tout associé qui prend part à une assemblée générale des associés par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.6 Le conseil de gérance peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les associés pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée par (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 13. Procès-verbaux des assemblées générales des associés.

13.1 Le bureau de toute assemblée générale des associés rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout associé qui en fait la demande.

13.2 De même, l'associé unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

13.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

D. Gestion

Art. 14. Pouvoirs du conseil de gérance.

14.1 La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas nécessairement être des associés. En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la Société. La Société peut avoir différentes catégories de gérants. Dans la mesure où le terme „gérant unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au „conseil de gérance" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au gérant unique".

14.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toute action nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'associé/aux associés.

14.3 La gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, peut être déléguée à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et pouvoirs sont déterminés par une décision du conseil de gérance.

14.4 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 15. Composition du conseil de gérance. Le conseil de gérance doit choisir un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni associé ni membre du conseil de gérance.

Art. 16. Election et Révocation des gérants et Terme du mandat.

16.1 Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

16.2 Tout gérant peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés. Un gérant, étant également associé de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.

16.3 Tout gérant exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout gérant sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 17. Convocation des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

17.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque gérant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 18. Conduite des réunions du conseil de gérance.

18.1 Le président du conseil de gérance préside à toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement élire un autre gérant comme président temporaire.

18.2 Quorum

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si (i) au moins la moitié de ses membres, (ii) comprenant un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B soient présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance.

18.3 Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance, comprenant au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

18.4 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

18.5 Tout gérant qui prend part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

18.6 Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les gérants sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque gérant, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

Art. 19. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

19.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

19.2 Le gérant unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

19.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

Art. 20. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature conjointe d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites d'une telle délégation.

E. Surveillance de la société

Art. 21. Commissaire(s) aux comptes statutaire(s) - Réviseur(s) d'entreprises.

21.1 Si la Société compte plus que vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des associés ou non.

21.2 L'assemblée générale des associés détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des associés.

21.3 Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés.

21.4 Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

21.5 Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

21.6 Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni associé, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil de gérance s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

21.7 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des associés, qui détermine la durée de son/leur mandat.

F. Exercice social - Bénéfices - Dividendes provisoires

Art. 22. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 23. Bénéfices.

23.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

23.2 Les sommes allouées à la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé en question accepte cette affectation.

23.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

23.4 Aux conditions et termes prévus par la loi l'assemblée générale des associés décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

Art. 24. Dividendes intérimaires - Prime d'émission.

24.1 Le conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des statuts présents et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.

24.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux associés par une résolution des associés/de l'associé ou des gérants/du gérant, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

H. Loi applicable

Art. 26. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social de la Société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2010.

2) Les bénéfices provisoires peuvent aussi être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et Paiement

Toutes les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) FTVentures III, L.P., susnommée,

a payé vingt-trois mille et cinq Euros (EUR 23.005) pour une souscription à vingt-trois mille et cinq (23.005) parts sociales; et

2) FTVentures III-T, L.P., susnommée,

a payé sept cent quarante-huit Euros (EUR 748) pour une souscription à sept cent quarante-huit (748) parts sociales; et

3) FTVentures III-N, L.P., susnommée,

a payé mille deux cent quarante-sept Euros (EUR 1.247) pour une souscription à mille deux cent quarante-sept (1.247) parts sociales.

Total: Vingt-cinq mille Euros (EUR 25.000,-) payés pour vingt-cinq mille (25.000) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de vingt-cinq mille Euros (EUR 25.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont évalués à environ mille cinq cents euros.

Assemblée générale des associés

Les associés constituant, représentant l'intégralité du capital social de la Société et considérant avoir été dûment convoqués, ont immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale des associés. Après avoir vérifié que l'assemblée est valablement constituée, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité par l'assemblée générale des associés.

1. Le nombre de membres au conseil de gérance a été fixé à six (6).

2. Les personnes suivantes ont été nommées gérants de classe A de la Société:

a) Monsieur Bradford Eric BERNSTEIN, directeur d'entreprise, né le 27 janvier 1967 à Hartford, Connecticut, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle à FTV Capital, 540 Madison Avenue, Suite 2600, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique;

b) Monsieur Richard GARMAN, directeur d'entreprise, né le 23 janvier 1957 à Popular Bluff, Missouri, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle à FTV Capital, 555 California Street, Suite 2900, San Francisco, CA 94104, Etats-Unis d'Amérique;

c) Monsieur David HAYNES, directeur d'entreprise, né le 8 juillet 1952 à Redwood City, California, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle à FTV Capital, 555 California Street, Suite 2900, San Francisco, CA 94104, Etats-Unis d'Amérique;

d) Monsieur Philippe COATS, directeur d'entreprise, né le 19 août 1960 à Popular Bluff, Missouri, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle à FTV Capital, 555 California Street, Suite 2900, San Francisco, CA 94104, Etats-Unis d'Amérique;

3. Les personnes suivantes ont été nommées gérants de classe B de la Société:

a) Madame Anne-Catherine GRAVE, gérante, née le 23 juillet 1974 à Comines, France, ayant son adresse professionnelle à 58, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg; and

b) Monsieur Michel RAFFOUL, gérant, né le 9 novembre 1951 à Accra, Ghana, ayant son adresse professionnelle à 58, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

4. Le terme du mandat des gérants est fixé à une durée illimitée.

5. L'adresse du siège social de la Société est fixée au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

L'acte ayant été lu au représentant des comparants, la représentante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. GROSCHE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 octobre 2009. Relation: EAC/2009/11817. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009130848/730.

(090157783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Euroports Belgium S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 131.235.

—
EXTRAIT

Monsieur Richard Szufiak a démissionné en tant que gérant de la Société avec effet au 29 septembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Euroports Belgium S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009130520/13.

(090157398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Euroports Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 104.888.975,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 117.473.

—
EXTRAIT

Par les résolutions écrites du 21 Septembre 2009, les associés de la Société ont décidé:

- D'accepter la résignation de M. Antonio Lo Bianco en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat.

- De nommer Monsieur Dominic Helmsley, né le 14 Avril 1967 à Reading, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 5, Aldermanbury Square, EC2V 7HR London, Royaume-Uni, en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 Octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009130521/16.

(090157409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Immobilière Nicole S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2266 Luxembourg, 6, rue d'Oradour.
R.C.S. Luxembourg B 68.548.

—
Extrait du procès verbal de la réunion du conseil d'administration du 12 octobre 2009

Le conseil d'administration de IMMOBILIERE NICOLE S.A. a pris ce jour à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Conformément à l'article 5 des statuts le conseil d'administration donne à l'administrateur délégué, à savoir Monsieur Dino PIZZINATO, le droit d'engager la société par sa seule signature et sans aucune limite dans toutes les transactions en relation avec l'objet social de la société qui est l'achat et la vente, la location, la promotion et la gérance de biens immobiliers en tout genres ainsi que toutes opérations se rapportant directement ou indirectement au prédit objet social.

Itzig, le 13 octobre 2009.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Référence de publication: 2009130523/17.

(090157450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Carmel Capital Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.878.200,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 104.190.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion des associés en date du 25 septembre 2009

Il résulte des résolutions des associés de la Société prises en date du 25 septembre 2009 que:

- Monsieur Cormac O'Haire a démissionné de son mandat de gérant, avec effet immédiat;
- Monsieur Colm Walsh, né le 15 février 1978 à Dublin (Irlande), résidant au 43 d Highbury Hill, Highbury, Londres N5 1SU (Royaume-Uni), a été nommé en remplacement de Monsieur Cormac O'Haire, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009130603/19.

(090156948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Medipole S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 101.232.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 05 Octobre 2009 à 15 H

La Société MEDIPOLE SA a pris la résolution suivante:

Première résolution

Nouvelle adresse du siège social à L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé la présente minute.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 05 Octobre 2009.

Mr Olivier DJEGHADER / Mme Chantal SIMON / Melle Aurélie BOULEAU

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2009130649/17.

(090157057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Monterey Holdings I Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 9.103.725,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 109.057.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion des associés du 22 septembre 2009

Il résulte des résolutions des associés de la Société prises en date du 22 septembre 2009 à Luxembourg, que:

- Les associés ont accepté la démission de Monsieur Cormac O'Haire de son mandat de gérant, avec effet immédiat;
- Les associés ont nommé, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, Monsieur Chris Barnes, né le 7 mai 1968 à Slough (Royaume-Uni), résidant au 28, Carson Road, SE21 8HU Londres (Royaume-Uni), en remplacement de Monsieur Cormac O'Haire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009130600/19.

(090156969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Apax School Sub 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.019.936,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 129.516.

—
RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés le 19 juin 2009 sous la référence L090089682.04.

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Apax School Sub 1 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009130611/16.

(090157010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Noble Holding Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 5.398.200,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 104.910.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale tenue extraordinairement en date du 5 octobre 2009

Première résolution

L'assemblée décide de démettre Monsieur Michael Gamo de ses fonctions de gérant Classe A de la société avec effet au 5 octobre 2009.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme Christopher Maan résidant professionnellement au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au poste de gérant Classe A de la société avec effet au 5 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009130667/18.

(090157505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Capinet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 72.763.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 23 septembre 2009

Les mandats d'administrateurs de la société EDIFAC S.A., de Madame Catherine GUFFANTI et Monsieur Luc VERELST sont arrivés à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 2008.

L'assemblée décide de ne pas renouveler les mandats de deux administrateurs: Madame Catherine GUFFANTI et Monsieur Luc VERELST.

Le mandat d'administrateur de la société EDIFAC S.A. est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2014.

Le mandat de Commissaire aux Comptes de TRUSTAUDIT S.A. est arrivé à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 2008.

Le mandat de TRUSTAUDIT S.à.R.L. (anciennement TRUSTAUDIT S.A.), Commissaire aux comptes est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2014.

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, en remplacement de Madame Catherine GUFFANTI et M. Luc VERELST, Madame Sandrine ANTONELLI, employée privée, née le 6 mars 1969 à Savigny-sur-Orge (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg et Madame Claudine BOULAIN, chef comptable, née le 02 juin 1971 à Moyeuvre-Grande (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

Conformément à la Loi du 25 Août 2006 - «Art. 51 & 51bis», publié au MEMORIAL, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg (Recueil de Législation) sous le n° A-N°152 du 31 août 2006, l'assemblée générale accepte de désigner comme représentant permanent pour une durée indéterminée en remplacement de Mme Sandrine ANTONELLI, avec prise d'effet au 16 avril 2008:

Mlle Claire SABBATUCCI, employée privée, née le 24 juin 1984 à Thionville (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Mademoiselle Claire SABBATUCCI exécutera sa mission de représentant permanent au nom et pour le compte de la société EDIFAC S.A.

L'Assemblée Générale constate le changement de forme juridique de la société TrustAudit Sàrl, Commissaire aux Comptes suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue devant Maître Karine REUTER le 3 décembre 2008.

Extrait sincère et conforme

CAPINET S.A.

Un mandataire

Signature

Référence de publication: 2009130525/38.

(090157203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Janek Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 15.356.

—
Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un Président en la personne de Madame Françoise DUMONT. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Luxembourg, le 9 février 2009.

JANEK HOLDING S.A.

C. BITTERLICH / F. DUMONT

Administrateur / Administrateur et Présidente du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009131273/14.

(090157906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

S.A. des Anciens Magasins Jules Neuberg, Société Anonyme.

Siège social: L-2549 Luxembourg, 39, rue Jacques Stas.

R.C.S. Luxembourg B 6.183.

Changeement d'Adresse.

Monsieur André Castagna, Administrateur-Délégué

Avenue Elise Déroche, 6, L-5626 Mondorf-les-Bains

Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Monique Feyereisen-Neuberg / Henri René Feyereisen

Présidente du Conseil d'Administration / Administrateur-Directeur

Référence de publication: 2009130595/13.

(090157214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

T.B.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 60.841.

Par décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 28 mai 2009 a été nommé, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2009:

- Horst SCHNEIDER, demeurant professionnellement 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, administrateur et administrateur-délégué.

Pour avis conforme

Signature

Référence de publication: 2009130598/13.

(090157433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Apax School Sub 3 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 3.678.006,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.518.

RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés le 17 novembre 2008 sous la référence L080168349.04.

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Apax School Sub 3 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009130617/16.

(090157026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Euro-Silikon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7660 Medernach, 12, rue de Savelborn.

R.C.S. Luxembourg B 102.769.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009130801/10.

(090158178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Investsana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 93.866.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009130842/10.

(090158142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Helikos SE, Société Européenne.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 148.525.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the ninth day of October.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) "TRIEF CORPORATION S.A.", a société anonyme incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Sainte-Zithe, L-2763 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under registration number B 50.162,

duly represented by Ms Raphaela SAVELSBURG, Rechtsanwältin, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 8 October 2009 in Luxembourg; et

2) "Oranje-Nassau Participaties B.V.", a company incorporated and existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Rembrandt Tower, 22nd Floor, Amstelplein 1, 1090 HC Amsterdam, The Netherlands, registered with the Dutch Chamber of Commerce under registration number 33224252,

duly represented by Ms Raphaela SAVELSBURG, previously named, by virtue of a proxy given on 8 October 2009 in Amsterdam.

The proxies, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing parties have requested the notary to document the deed of incorporation of a société européenne, which they wish to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. There hereby exists a company in the form of a société européenne under the name of "Helikos SE" (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose.

3.1 The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities in the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2 The Company may further grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company and lend funds or otherwise assist any entity in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of companies as the Company.

3.3 The Company may borrow in any form and may issue any kind of notes, bonds and debentures and generally issue any debt, equity and/or hybrid securities in accordance with Luxembourg law.

3.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 4. Registered office.

4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The Company's central administration is located at its registered office.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of directors.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

4.5 The registered office of the Company may be transferred to another member state of the European Community in accordance with the provisions of Council Regulation (EC) No 2157/2001 of 8 October 2001 on the Statute for a European Company (the "Regulation") and the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended (the "Law"). Such transfer will not result in the winding-up of the Company or the creation of a new legal person

B. Share capital - Shares - Register of shares - Ownership and Transfer of shares**Art. 5. Share capital.****5.1 Share capital**

The Company's subscribed share capital is set at one hundred and forty-four thousand euro (EUR 144,000.-), represented by nine million four hundred and seventy-three thousand six hundred and eighty-four (9,473,684) Class B Shares (the holders thereof being referred to as "B Shareholders"). The Company may also issue Class A Shares (the holders thereof being referred to as "A Shareholders").

Any reference made hereinafter to the "shares" shall be construed as a reference to the Class A Shares and/or the Class B Shares, depending on the context and as applicable. The same construction applies to any reference made hereinafter to the "shareholders" of the Company.

Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Any new shares to be paid for in cash will be offered by preference to the existing shareholder(s) in proportion to the number of shares held by them in the Company's share capital. The board of directors shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised. This period may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s), announcing the opening of the subscription. However, subject to the provisions of the law, the general meeting of shareholders called (i) to resolve upon an increase of the Company's issued share capital or (ii) at the occasion of an authorisation granted to the board of directors to increase the Company's issued share capital, may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s) or authorise the board of directors to do so. Such resolution shall be adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.2 Authorised capital

The Company's authorised capital, including the subscribed share capital, is set at five hundred and four million euro (EUR 504,000,000.-), consisting of thirty-three billion one hundred and fifty-seven million eight hundred and ninety-four thousand (33,157,894,000) shares.

During a period of time of five (5) years from the date of publication of the incorporation in the Official Gazette of the Grand Duchy of Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the board of directors is hereby authorised to issue shares, to grant options to subscribe for shares and to issue any other instruments convertible into shares within the limit of the authorised share capital, to such persons and on such terms as it shall see fit, and specifically to proceed to such issue without reserving a preferential subscription right for the existing shareholders..

This authorisation may be renewed once or several times by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association, each time for a period not exceeding five (5) years.

Art. 6. Shares and Register of shares.

6.1 The Company may have one or several shareholders. The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding a shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.2 The Company may, to the extent and under the terms and conditions provided by law, repurchase or redeem its own shares.

6.3 Fractional shares shall have the same rights on a fractional basis as whole shares, provided that shares shall only be able to vote if the number of fractional shares may be aggregated into one or more whole shares. If there are fractions that do not aggregate into a whole share, such fractions shall not be able to vote.

6.4 The Company's shares are in registered form or in bearer form. Each shareholder may request at his own expenses the conversion of the bearer shares in registered shares or registered shares in bearer shares at any time.

6.5 All shares of the Company issued in registered form shall be registered in register of shares which will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shares will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, the indication of the payments made on the shares, any transfer of shares and the dates thereof pursuant to article 7.5 of these articles of association as well as any security rights granted on shares.

6.6 Bearer shares shall be signed by two directors. Such signatures shall be either manual, or printed or in facsimile. One of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such case, the signature must be manual. The share certificate will in particular contain the date of the constitutive instrument of the Company and the date of publication thereof, the capital of the Company, the number and type of each class of shares and the nominal value of the securities or the interest in the Company which they present, a brief description of the contributions made to the Company and the conditions, and any special advantages conferred upon the founders, the duration of the Company and the day and the time of the annual general meeting and the municipality in which it is to be held.

6.7 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 7. Ownership and Transfer of shares.

7.1 Proof of ownership of registered shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shares. Certificates of these recordings may be issued and signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The transfer of bearer shares shall be made by the mere delivery of the share certificate.

7.3 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of such share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

7.4 The shares are freely transferable, subject to the provisions of law.

7.5 Any transfer of shares will become effective towards the Company and third parties either through the recording of a declaration of transfer into the register of shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, pursuant to which any director may record such transfer in the register of shares.

7.6 The Company, through any of its directors, may also accept and enter into the register of shares any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

C. General meeting of shareholders

Art. 8. Powers of the general meeting of shareholders.

8.1 The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders.

8.2 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

Art. 9. Convening general meetings of shareholders.

9.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of directors.

9.2 The general meeting of shareholders must be convened by the board of directors, upon request in writing indicating the agenda, addressed to the board of directors by one or several shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital. In such case, a general meeting of shareholders must be convened and shall be held within a period of one (1) month from receipt of such request.

9.3 If following a request made under article 9.2, a general meeting is not held in due time and, in any event, within two months, the competent Luxembourg courts may order that a general meeting be convened within a given period, or authorise either the shareholders who have requested it or their representatives to convene such general meeting.

9.4 The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of such meeting, on 30 April at 12.00 (noon). If such day is a legal holiday, the annual general meeting of shareholders must be held on the next following business day. The board of directors shall convene the annual general meeting of shareholders within a period of six (6) months after the end of the Company's financial year. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

9.5 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of eight (8) days, and eight (8) days before the meeting, in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

and in a Luxembourg newspaper. Notices by mail shall be sent to each registered shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

9.6 One or several shareholders, representing at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital, may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be sent to the Company's registered office by registered letter at least five (5) days prior to the date scheduled for the meeting.

9.7 If all shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 10. Conduct of general meetings of shareholders.

10.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of directors. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

10.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

10.3 Quorum

No quorum shall be required for the general meeting of shareholders to validly act and deliberate, unless otherwise required by law or by these articles of association.

10.4 Vote

Each share entitles to one vote, subject to the provisions of the law.

Unless otherwise required by law or by these articles of association, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened are adopted at a simple majority of the votes validly cast, regardless of the portion of capital represented. Abstention and nil votes will not be taken into account.

10.5 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication. One person may represent several or even all shareholders.

10.6 Shareholder who participate in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, are deemed to be present for the computation of quorum and majority, subject to such means of communication being made available at the place of the meeting.

10.7 Each shareholder may vote at a general meeting of shareholders through a signed voting form sent by mail, facsimile or electronic mail to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by ticking the appropriate boxes. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

10.8 The board of directors may determine further conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 11. Amendment of the articles of association.

11.1 Subject to the provisions of the law, any other amendment of the articles of association requires a majority of at least two-thirds of the votes validly cast at a general meeting at which more than half of the share capital is present or represented. In case the second condition is not satisfied, a second meeting may be convened in accordance with the law, which may deliberate regardless of the proportion of the capital represented and at which resolutions are taken at a majority of at least two-thirds of the votes validly cast. Abstention and nil votes will not be taken into account.

11.2 Where there is more than one class of shares and the respective resolution of the shareholders' meeting is such as to change the respective rights thereof, the resolution must fulfil the conditions as to attendance and majority in the foregoing paragraph for each class of shares.

Art. 12. Adjourning general meetings of shareholders. Subject to the provisions of the law, the board of directors may adjourn any general meeting of shareholders already commenced, including any general meeting convened in order to resolve on an amendment of the articles of association, to four (4) weeks. The board of directors must adjourn any general meeting of shareholders already commenced if so required by one or several shareholders representing in the aggregate at least twenty per cent (20%) of the Company's issued share capital. By such an adjournment of a general meeting of shareholders already commenced, any resolution already adopted in such meeting will be cancelled.

Art. 13. Minutes of general meetings of shareholders.

13.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

13.2 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of directors or by any two of its members.

D. Management

Art. 14. Powers of the board of directors and Daily management.

14.1 The Company shall be managed by a board of directors, who need not be shareholders of the Company.

14.2 The board of directors is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by the Regulation, the Law or these articles of association to the general meeting of shareholders. All categories of transactions require an express decision of the board of directors which would require an express decision of the board of directors in a société anonyme.

14.3 In accordance with article 60 of the Law, the Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several members of the board of directors or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

14.4 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any person acting alone or jointly with others as agent of the Company.

Art. 15. Composition of the board of directors. The board of directors is composed of at least three (3) members. The board of directors must choose from among its members a chairman of the board of directors. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of directors.

Art. 16. Election and Removal of directors and term of the office.

16.1 Directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.

16.2 If a legal entity is elected director of the Company, such legal entity must designate an individual as permanent representative who shall execute this role in the name and for the account of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time. An individual may only be a permanent representative of one director and may not be a director at the same time.

16.3 Any director may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

16.4 The term of the office of a director may not exceed six (6) years and any director shall hold office until his successor is elected. Any director may also be re-elected for successive terms.

Art. 17. Vacancy in the office of a director. If a vacancy in the office of a member of the board of directors because of death, legal incapacity, bankruptcy, retirement or otherwise occurs, such vacancy may be filled on a temporary basis by the remaining board members until the next general meeting of shareholders, which shall resolve on a permanent appointment.

Art. 18. Convening meetings of the board of directors.

18.1 The board of directors shall meet upon call by the chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

18.2 Written notice of any meeting of the board of directors must be given to the directors twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each director in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of directors are present or represented at a meeting of the board of directors or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

18.3 The board of managers shall meet at least once every three months.

Art. 19. Conduct of meetings of the board of directors.

19.1 The chairman of the board of directors shall preside at all meeting of the board of directors. In his/her/its absence, the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore.

19.2 Quorum

The board of directors can act and deliberate validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of directors.

19.3 Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of the members present or represented at a meeting of the board of directors. The chairman shall not have a casting vote.

19.4 Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing any other director as proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication. Any director may represent one or several other directors.

19.5 Any director who participates in a meeting of the board of directors by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such director's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of directors held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

19.6 The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

19.7 Save as otherwise provided by law, any director who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of directors which conflicts with the Company's interest, must inform the board of directors of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant director may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Any such conflict of interest must be reported to the next general meeting of shareholders prior to taking any resolution on any other item. Where the Company has a sole director and the sole director has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole director and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction.

19.8 The secretary or, if no secretary has been appointed, the chairman shall draw minutes of any meeting of the board of directors, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

Art. 20. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of any two directors and by the signature of any duly authorised signatory within the limits of such authorisation.

E. Auditor(s)

Art. 21. Independent auditor(s).

21.1 The operations of the Company shall be supervised by one or more independent auditors chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises in accordance with the Law.

21.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of independent auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of office which may not exceed six (6) years. A former or current independent auditor may be re-appointed by the general meeting of shareholders.

21.3 Any independent auditor may be removed at any time, without notice and without cause, by the general meeting of shareholders.

21.4 In case of a reduction of the number of independent auditors by death or in another manner by more than half, the management board must convene the general meeting of shareholders without undue delay in order to fill the vacancy/vacancies.

F. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 22. Financial year. The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

Art. 23. Profits.

23.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's issued share capital. The balance may be freely used by the shareholders upon recommendation of the board of directors.

23.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

23.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the issued share capital.

Art. 24. Interim dividends - Share premium.

24.1 The board of directors may pay interim dividends in accordance with the provisions of the Law.

24.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the director(s), in accordance with the Law.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

H. Governing law

Art. 26. Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed the Regulation and Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Regulation and the Law.

Transitional provisions

1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on 31 December 2010.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed as follows:

1) "TRIEF CORPORATION S.A.", aforementioned, subscribed four hundred and seventy-three thousand six hundred and eighty-four (473,684) Class B Shares for the price of seven thousand two hundred euro (EUR 7,200.-).

2) "Oranje-Nassau Participaties B.V.", aforementioned, subscribed nine million (9,000,000) Class B Shares for the price of one hundred and thirty-six thousand eight hundred euro (EUR 136,800.-).

Total: nine million four hundred and seventy-three thousand six hundred and eighty-four (9,473,684) shares.

All the shares have been entirely paid-up in cash, so that the amount of one hundred and forty-four thousand euro (EUR 144,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions provided for in articles 26 and 26-5 of the Law, and expressly states that they have all been complied with.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be one thousand five hundred euro.

General meeting of shareholders

The incorporating shareholders, representing the Company's entire issued share capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to a general meeting of shareholders. Having first verified that it was regularly constituted, the general meeting of shareholders has passed the following resolutions by unanimous vote.

1. The following persons are appointed as members of the board of directors of the Company:

a) Mr Jean-Michel ROPERT, born in Nantes, France on 15 December 1966, with professional address at 89, rue Taitbout, 75009 Paris;

b) Mr Roland LIENAU, born in Hamburg, Germany on 20 August 1961, with professional address at 89, rue Taitbout, 75009 Paris; and

c) Mr Dirk-Jan van OMMEREN, born in Elst (Rhenen), The Netherlands on 11 July 1950, with professional address at Rembrandt Tower, 22nd Floor, Amstelplein 1, 1090 HC Amsterdam.

2. The following company is appointed as auditor of the Company:

"Ernst & Young S.A.", a société anonyme, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 47771, having its registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

3. The term of the office of the members of the board of directors and of the auditor shall begin as from the date of the registration of the Company with the Luxembourg Trade and Companies Register and shall end on the date on which the general meeting of shareholders resolves upon the approval of the Company's accounts of the financial year 2014.

4. The address of the Company's registered office is set at 115, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified in the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same persons appearing and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the persons appearing, the said proxy holder signed the present deed together with the notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le neuf octobre.

Par-devant le soussigné Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) "TRIEF CORPORATION S.A.", une société anonyme constituée et existante sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue Sainte-Zithe, L-2763 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 50.162,

dûment représentée par Mademoiselle Raphaela SAVELSBURG, Rechtsanwältin, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 8 octobre 2009; et

2) "Oranje-Nassau Participates B.V.", une société constituée et existante sous les lois du Royaume des Pays-Bas, ayant son siège social à Rembrandt Tower, 22^{ème} étage, Amstelplein 1, 1090 HC Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée auprès de la Chambre de Commerce Néerlandaise sous le numéro 33224252,

dûment représentée par Mademoiselle Raphaela SAVELSBURG, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Amsterdam, le 8 octobre 2009.

Les procurations, signées ne varietur par la mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants ont requis le notaire soussigné de dresser l'acte d'une société européenne qu'ils déclarent constituer et dont les statuts seront comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société dans la forme d'une société européenne sous la dénomination "Helikos SE" (la "Société").

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

3.2 La Société pourra également accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société et accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe de sociétés que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.3 La Société peut emprunter sous toute forme et émettre des titres obligataires, des obligations garanties, des lettres de change ainsi que généralement toute sorte de titres de participation, d'obligations et/ou d'obligations hybrides conformément au droit luxembourgeois.

3.4 La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg. L'administration centrale de la Société est située à son siège social.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil d'administration.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

4.5 Le siège social de la Société peut être transféré vers un autre Etat membre de la Communauté Européenne conformément aux dispositions du règlement (CE) n° 2157/2001 du Conseil du 8 octobre 2001 relatif au statut de la société européenne (le "Règlement") et de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"). Ce transfert ne donne lieu ni à dissolution ni à création d'une personne morale nouvelle.

B. Capital social - Actions - Registre des actions - Propriété et Transfert des actions

Art. 5. Capital social.

5.1 Capital social

Le capital social émis de la Société est fixé à cent quarante-quatre mille euros (EUR 144.000,-), représenté par neuf millions quatre cent soixante-treize mille six cent quatre-vingt-quatre (9.473.684) Actions de Catégorie B (les détenteurs desdites actions seront ci-après dénommés "Actionnaires B"). La Société pourra également émettre des Actions de Catégorie A (les détenteurs desdites actions seront ci-après dénommés "Actionnaires A").

Toute référence faite dans le présent acte à des "actions" devra être interprétée comme désignant les Actions de Catégorie A et/ou B, en fonction du contexte. La même règle sera appliquée à toute référence faite ci-après aux "actionnaires" de la Société.

Conformément aux termes et conditions prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Toutes nouvelles actions à payer en espèces seront offertes par préférence aux actionnaires/à l'actionnaire existant (s) en proportion du nombre d'actions détenues par eux dans le capital social de la Société. Le conseil d'administration devra déterminer le délai pendant lequel ce droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours à compter de la date d'envoi d'une lettre recommandée aux actionnaires annonçant l'ouverture de la souscription. Toutefois, sous réserve des dispositions législatives applicables, l'assemblée générale des actionnaires appelée à délibérer (i) sur une augmentation du capital social émis de la Société, ou (ii) à l'occasion d'une autorisation donnée au conseil d'administration d'augmenter le capital social émis de la Société, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants ou autoriser le conseil d'administration à le faire. Une telle décision devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.2 Capital social autorisé

Le capital autorisé de la Société, y compris le capital social souscrit, est fixé à cinq cent quatre millions d'euros (EUR 504.000.000,-), représenté par trente-trois milliards cent cinquante-sept millions huit cent quatre-vingt-quatorze mille (33.157.894.000) actions.

Durant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication de la constitution au Journal Officiel du Grand-duché de Luxembourg, le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le conseil d'administration est autorisé par les présentes à émettre des actions, à accorder des options de souscription des actions et d'émettre tout autre titre convertible en actions, dans les limites du capital social autorisé, aux personnes et selon les conditions qu'il juge appropriées, et notamment à procéder à une telle émission sans réserver un droit préférentiel de souscription pour les actionnaires existants.

Cette autorisation pourra être renouvelée une ou plusieurs fois par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts, pour une période qui, à chaque fois, ne peut dépasser cinq (5) ans.

Art. 6. Actions et Registre des actions.

6.1 La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant tout actionnaire n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.2 La Société pourra, conformément aux termes et conditions prévus par la loi, racheter ou retirer ses propres actions.

6.3 Les fractions d'actions auront les mêmes droits que les actions entières sur une base proportionnelle, étant entendu qu'une ou plusieurs actions ne pourront voter que si le nombre des fractions d'actions peut être réuni en une ou plusieurs actions. Dans le cas où des fractions d'actions ne pourront pas être réunies en une action entière, de telles fractions d'actions ne pourront pas voter.

6.4 Les actions de la Société sont sous forme nominative ou au porteur. Chaque actionnaire peut demander à ses frais la conversion d'actions au porteur en actions nominatives ou d'actions nominative en actions au porteur à tout moment.

6.5 Toutes les actions de la Société émises sous forme nominative seront enregistrées dans un registre des actions qui sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout actionnaire de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque actionnaire, sa résidence, son siège social ou principal, le nombre d'actions qu'il détient, l'indication des sommes payées pour ces actions, tout transfert les concernant, les dates de ceux-ci selon l'article 7.5 des présents statuts, ainsi que toutes garanties accordées sur ces actions.

6.6 Toute action au porteur doit être signée par deux administrateurs. Ces signatures peuvent être soit manuscrites soit imprimées soit en fac-similé. Une de ces signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas cette signature doit être manuscrite. L'action indiquera, en particulier, la date de l'acte constitutif de la Société et de sa publication, le montant du capital social de la Société, le nombre et la nature de chaque catégorie d'actions ainsi que la valeur nominale des titres ou la part sociale qu'ils représentent, la consistance sommaire des apports et les conditions auxquelles ils sont faits, les avantages particuliers attribués aux fondateurs, la durée de la Société et le jour, l'heure et la commune où se réunit l'assemblée générale annuelle.

6.7 Chaque actionnaire notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'actionnaire qu'elle a reçue.

Art. 7. Propriété et Transfert d'actions.

7.1 La preuve du titre de propriété concernant des actions nominatives peut être apportée par l'enregistrement d'un actionnaire dans le registre des actions. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'actionnaire en question.

7.2 La cession d'actions au porteur s'opère par la seule tradition du titre.

7.3 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une action est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de l'action à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle action jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

7.4 Les actions sont librement cessibles, sous réserve des dispositions législatives.

7.5 Toute cession d'action sera opposable à la Société et aux tiers soit par l'enregistrement d'une déclaration de cession dans le registre des actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, soit sur notification de la cession à la Société, ou par l'acceptation de la cession par la Société, conformément auxquelles tout administrateur peut enregistrer la cession dans le registre des actions.

7.6 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses administrateurs, peut aussi accepter et entrer dans le registre des actions toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

C. Assemblée générale des actionnaires

Art. 8. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

8.1 Les actionnaires de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des actionnaires.

8.2 L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

Art. 9. Convocation de l'assemblée générale des actionnaires.

9.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil d'administration.

9.2 L'assemblée générale des actionnaires doit obligatoirement être convoquée par le conseil d'administration lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société en fait la demande écrite auprès du conseil d'administration en indiquant l'ordre du jour. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires doit être convoquée et tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande.

9.3 Si, suite à une requête faite selon l'article 9.2 des présents statuts, une assemblée générale n'est pas tenue à temps, et, dans tous les cas, dans les deux (2) mois, les cours luxembourgeoises compétentes peuvent ordonner qu'une assemblée générale soit convoquée dans un certain délai ou autorise les actionnaires qui en ont fait la requête ou leurs représentants à convoquer une telle assemblée générale.

9.4 L'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue à Luxembourg au siège social de la Société ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée, le 30 avril à 12h00 (midi). Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue le jour ouvrable suivant. Le conseil d'administration doit convoquer l'assemblée générale annuelle des actionnaires dans un délai de six (6) mois à compter de la fin de l'année sociale de la Société. D'autres assemblées générales des actionnaires peuvent être tenues aux lieux et dates indiqués dans leurs avis de convocations respectifs.

9.5 L'avis de convocation à toute assemblée générale des actionnaires doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis se fera sous forme d'avis publiés deux fois avec un intervalle minimum de huit (8) jours et huit (8) jours avant l'assemblée générale dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et dans un journal luxembourgeois. Des avis de convocation doivent être envoyés par courrier à chaque actionnaire nominatif au moins huit (8) jours avant la date prévue pour l'assemblée générale.

9.6 Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société peuvent demander au conseil d'administration l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes doivent être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée au moins cinq (5) jours avant la date prévue de l'assemblée.

9.7 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des actionnaires peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 10. Conduite de l'assemblée générale des actionnaires.

10.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des actionnaires et composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des actionnaires, sans qu'il

soit nécessaire qu'ils soient actionnaires ou membres du conseil d'administration. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des actionnaires.

10.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des actionnaires.

10.3 Quorum

Aucun quorum n'est requis pour que l'assemblée générale des actionnaires agisse et délibère valablement, sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts.

10.4 Vote

Chaque action donne droit à un (1) vote, sous réserve des dispositions de la loi.

Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les décisions d'une assemblée générale des actionnaires valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des votes valablement exprimés, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

10.5 Un actionnaire peut agir à toute assemblée générale des actionnaires en désignant une autre personne, actionnaire ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les actionnaires.

10.6 Tout actionnaire qui prend part à une assemblée générale des actionnaires par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité sous réserve que de tels moyens de communication sont mis à disposition au lieu de l'assemblée générale.

10.7 Chaque actionnaire peut voter à une assemblée générale des actionnaires à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie ou courrier électronique au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des actionnaires à laquelle ils se réfèrent.

10.8 Le conseil d'administration peut déterminer d'autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Modification des statuts.

11.1 Sous réserve des dispositions législatives applicables, toute autre modification des statuts requiert la majorité d'au moins deux tiers des votes valablement exprimés lors d'une assemblée où au moins plus de la moitié du capital social est présente ou représentée. Au cas où la seconde condition n'est pas satisfaite, une seconde assemblée peut être convoquée en conformité avec la loi, qui peut délibérer quelle que soit la portion du capital présent ou représenté et à laquelle résolutions sont prises à une majorité des deux tiers des votes valablement exprimés lors de l'assemblée. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

11.2 Lorsqu'il existe plusieurs catégories d'actions et que la délibération de l'assemblée générale est de nature à modifier leurs droits respectifs, la délibération doit, pour être valable, réunir dans chaque catégorie les conditions de présence et de majorité requises par l'article précédent pour chaque catégorie d'actions.

Art. 12. Report des assemblées générales des actionnaires. Sous réserve des dispositions législatives applicables, le conseil d'administration peut reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée jusqu'à quatre (4) semaines, y compris toute assemblée générale des actionnaires convoquée pour décider d'une modification des statuts. Le conseil d'administration doit reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée si cela est demandé par un ou plusieurs actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social émis de la Société. Par un tel report d'une assemblée générale des actionnaires déjà engagée, toute décision déjà adoptée lors de cette assemblée sera annulée.

Art. 13. Procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires.

13.1 Le bureau de toute assemblée générale des actionnaires rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout actionnaire qui en fait la demande.

13.2 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers doit être signée par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

D. Le conseil d'administration

Art. 14. Pouvoirs du conseil d'administration.

14.1 La Société sera administrée par un conseil d'administration dont les membres ne doivent pas nécessairement être des actionnaires.

14.2 Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toutes actions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la Loi ou le Règlement, la Loi ou les présents

statuts réservent à l'assemblée générale des actionnaires. Les catégories d'opérations qui donnent lieu à autorisation du conseil d'administration sont celles qui donneraient lieu à autorisation du conseil d'administration d'une société anonyme.

14.3 Conformément à l'article 60 de la Loi, le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs ou à toute autre personne, actionnaire ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le conseil d'administration détermine la désignation, les conditions de retrait et l'étendue des pouvoirs attachées à ces délégations de pouvoir.

14.4 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 15. Composition du conseil d'administration. Le conseil d'administration est composé d'au moins trois (3) membres. Le conseil d'administration doit choisir un président du conseil d'administration parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni actionnaire ni membre du conseil d'administration.

Art. 16. Election et Révocation des administrateurs et terme du mandat

16.1 Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

16.2 Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner une personne physique comme représentant permanent, qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur. Une personne physique ne peut être le représentant permanent que d'un (1) administrateur et ne peut pas en même temps être lui-même administrateur.

16.3 Tout administrateur peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires.

16.4 La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six (6) années et tout administrateur exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout administrateur sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 17. Vacance dans le mandat d'un administrateur. Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une incapacité juridique, d'une faillite, d'une retraite ou autre, cette vacance peut être provisoirement comblée par les administrateurs restant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui se prononcera sur une nomination permanente.

Art. 18. Convocation des réunions du conseil d'administration.

18.1 Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux (2) administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

18.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil d'administration doit être donné à tous les administrateurs par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

18.3 Le conseil d'administration se réunira au moins une fois tous les trois (3) mois.

Art. 19. Conduite des réunions du conseil d'administration.

19.1 Le président du conseil d'administration préside à toute réunion du conseil d'administration. En son absence, le conseil d'administration peut provisoirement élire un autre administrateur comme président temporaire.

19.2 Quorum

Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

19.3 Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion du conseil d'administration. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

19.4 Tout administrateur peut se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs autres administrateurs.

19.5 Tout administrateur qui prend part à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion,

est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

19.6 Le conseil d'administration peut à l'unanimité prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire, l'ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

19.7 Sauf si la loi en dispose autrement, tout administrateur qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil d'administration qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil d'administration de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration. Cet administrateur ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Tout conflit d'intérêts de ce type doit être rapporté à l'assemblée générale des actionnaires suivante, avant que toute décision concernant tout autre point ne soit prise. Lorsque la Société a un administrateur unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et l'administrateur unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause.

19.8 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil d'administration, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

Art. 20. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature conjointe de deux administrateurs et par la signature de tout représentant dûment mandaté dans les limites de son mandat.

E. Réviseurs

Art. 21. Réviseur(s) d'entreprises.

21.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises conformément à la Loi.

21.2 L'assemblée générale des actionnaires détermine le nombre des réviseurs d'entreprises nommé celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans. Un ancien réviseur d'entreprises ou un réviseur d'entreprises sortant peut être réélu par l'assemblée générale des actionnaires.

21.3 Tout réviseur d'entreprises peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires.

21.4 Dans l'hypothèse où le nombre de réviseurs d'entreprises serait réduit de plus de la moitié pour cause de décès ou autre, le conseil d'administration doit convoquer l'assemblée générale des actionnaires sans délai afin de combler cette/ces vacance(s).

F. Exercice - Bénéfices - Dividendes provisoires

Art. 22. Exercice. L'exercice de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 23. Bénéfices.

23.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société. Le solde est à la libre disposition des actionnaires sur recommandation du conseil d'administration.

23.2 Les sommes allouées à la Société par un actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'actionnaire accepte cette affectation.

23.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social émis.

Art. 24. Dividendes provisoires - Prime d'émission.

24.1 Le conseil d'administration peut payer des acomptes sur dividendes conformément aux dispositions de la Loi.

24.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux actionnaires par une résolution des actionnaires/ de l'actionnaire ou des administrateurs/de l'administrateur, en conformité avec la Loi.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

H. Loi applicable

Art. 26. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le Règlement et le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions du Règlement et de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2010.

Souscription et Paiement

Toutes les actions ont été souscrites comme suit:

1) "TRIEF CORPORATION S.A.", susnommée, a souscrit quatre cent soixante-treize mille six cent quatre-vingt-quatre (473.684) Actions de Catégorie B pour un prix de sept mille deux cents euros (EUR 7.200,-);

2) "Oranje-Nassau Participaties B.V.", susnommée, a souscrit neuf millions (9.000.000) d'Actions de Catégorie B pour un prix de cent trente-six mille huit cents euros (EUR 136.800,-)

Total: neuf millions quatre cent soixante-treize mille six cent quatre-vingt-quatre (9.473.684) actions.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de cent quarante-quatre mille euros (EUR 144.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26 et 26-5 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont évalués à environ mille cinq cents euros.

Assemblée générale des actionnaires

Les actionnaires constituants, représentant l'intégralité du capital émis de la Société et considérant avoir été dûment convoqués, ont immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale des actionnaires. Après avoir vérifié que l'assemblée est valablement constituée, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité par l'assemblée générale des actionnaires.

1. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs de la Société:

a) Monsieur Jean-Michel ROPERT, né à Nantes, France le 15 décembre 1966, ayant pour adresse professionnelle au 89, rue Taitbout, 75009 Paris;

b) Monsieur Roland LIENAU, né à Hambourg, Allemagne le 20 août 1961, ayant pour adresse professionnelle au 89, rue Taitbout, 75009 Paris; et

c) Monsieur Dirk-Jan van OMMEREN, né à Elst (Rhenen), Pays-Bas, le 11 juillet 1950, ayant pour adresse professionnelle Rembrandt Tower, 22^{ème} étage, Amstelplein 1, 1090 HC Amsterdam.

2. L'entité suivante a été nommée réviseur de la Société:

"Ernst & Young S.A.", société anonyme, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47771, ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

3. Le mandat des administrateurs et du réviseur d'entreprises débutera à la date d'enregistrement de la Société avec le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et se terminera à la date à laquelle l'assemblée générale des actionnaires ou l'actionnaire unique, selon le cas, décide de l'approbation des comptes de la Société pour l'exercice social 2014.

4. L'adresse du siège social de la Société est fixée au 115, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu à la représentante des comparants, la représentante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. SAVELSBURG, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 13 octobre 2009. Relation: EAC/2009/12242. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009130849/759.

(090157863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Summer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 120.672.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009130837/10.

(090157969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

I.D.D. S.A., Industries Deals Development S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 62.516.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009130838/10.

(090157970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

European Retail Portfolio (New Mersey) Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 129.065.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009130839/10.

(090157972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Kass, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 4, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 90.733.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009130830/10.

(090157965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Bioplancton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 27.970.

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HORetCOM+ SA

26 rue Marguerite de Brabant

L-1254 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009130720/13.

(090158109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

IdB Holdings, Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 49.429.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 22 mai 2009:

Les mandat des administrateurs et du réviseur d'entreprise sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2010, à savoir:

1. Administrateurs:

Marcel Ernzer, 10 boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg;
Steve Georgala, Berkshire House, 168-173 High Holborn, Londres, WC1V 7AA, Royaume Uni;
Rob Mooij, 537, Herengracht, NL-1017 BV Amsterdam, Pays Bas;
Ian Kantor, 537, Herengracht, NL-1017 BV Amsterdam, Pays Bas;
Peter Sieradzki, 537, Herengracht, NL-1017 BV Amstersdam, Pays Bas.

2. Réviseur d'entreprise:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009130524/23.

(090157425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Brossia Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 99.387.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009130959/11.

(090157672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Carmel Capital V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: AUD 24.893,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 125.079.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 21 septembre 2009

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 21 septembre 2009 que:

- Monsieur Cormac O'Haire a démissionné de son mandat de gérant, avec effet immédiat;
- Monsieur Colm Walsh, né le 15 février 1978 à Dublin (Irlande), résidant au 43 d Highbury Hill, Highbury, Londres N5 1SU (Royaume-Uni), a été nommé en remplacement de Monsieur Cormac O'Haire, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009130608/19.

(090156934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

KD Properties Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 120.156.

In the year two thousand and nine, on the second day of October,
Before Us, Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1.- BABCOCK & BROWN RETAIL PORTFOLIO 4, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, (RCS Luxembourg N°B. 119.932), holder of four hundred and seventy (470) shares in the Company, hereby represented by Mr Max Mayer, residing professionally at 3, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on October 1st, 2009.

2.- Babcock & Brown European Investments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, (RCS Luxembourg N°B. 109.507), holder of thirty (30) shares in the Company, hereby represented by Mr. Max Mayer, residing professionally at 3, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on October 1st, 2009.

Such proxies after having been signed *in varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing parties are the shareholders of KD PROPERTIES HOLDING S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office in L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 120.156, incorporated pursuant to a deed of Maître André SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg, on September 28th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 2174 on November 21st, 2006 (the "Company")

II. That the 500 (five hundred) shares of the Company having a par value of EUR 25,- (twenty-five euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

III. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of Convening notices
2. Dissolution of the Company and decision to voluntary put the Company into liquidation
3. Acceptance of the resignation of the Sole Manager
4. Appointment of one Liquidator and determination of his powers
5. Appointment of the Auditor of the Liquidation
6. Miscellaneous

IV. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the partners represented considering them as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The meeting decides to dissolve the Company and to voluntary put the Company into liquidation (the "Liquidation")

Third resolution

The meeting accepts the resignation of the sole manager.

Fourth resolution

The meeting appoints Mr Mark Hatherly, professionally residing at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg to assume the role of liquidator of the Company (the "Liquidator").

The Liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 and following of the co-ordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the "Law"). He can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorisation of the shareholders' meeting in the cases where it is required.

The liquidator is dispensed from keeping an inventory and can refer to the accounts of the Company.

He can, under his own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxy parts of his powers which he will define and for the duration fixed by him.

The meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

When the liquidation is complete, the Liquidator shall make a report to the general meeting of the shareholders, in accordance with article 151 of the Law.

Fifth resolution

The meeting appoints Mr Emmanuel Paulo DOS SANTOS, as auditor of the liquidation.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Expenses

All the expenses and remunerations which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 750.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le deuxième jour du mois d'octobre.

Par devant Maître Paul Decker, notaire, de résidence à Luxembourg, Luxembourg,

Ont comparu:

1.- BABCOCK & BROWN RETAIL PORTFOLIO 4, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à (RCS Luxembourg N°B. 119.932), propriétaire de 470 (quatre cent soixante-dix) parts sociales de la Société, ici représentée par Mr. Max Mayer, employé, demeurant professionnellement à 3, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 1^{er} octobre 2009. 2.- Babcock & Brown European Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg (RCS Luxembourg N°B. 109.507), propriétaire de 30 (trente) parts sociales de la Société, ici représentée par Mr. Max Mayer, employé, demeurant professionnellement à 3, rue Nicolas Weiter, L-2740 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 1^{er} octobre 2009.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentant, demeurent annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les associées, représentées tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Les représentées sont les associées de KD PROPERTIES HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.156, constituée suivant un acte de Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, du 28 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2174 en date du 21 novembre 2006 ("la Société")

II. que les 500 (cinq cents) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'agenda reproduit ci-dessus;

III. Les associées tel que représentées déclarent avoir parfaite connaissance des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du Jour:

1. Renonciation aux formalités de convocation
2. Dissolution de la Société et décision de mise en liquidation volontaire de la Société;
3. Acceptation de la démission du gérant unique
4. Nomination d'un liquidateur de la Société et définition de ses responsabilités
5. Nomination du commissaire-vérificateur à la liquidation
6. Divers

100887

Première résolution

L'entièreté du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide la dissolution de la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (la "Liquidation")

Troisième résolution

L'Assemblée accepte la démission du gérant unique.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer Mark Hatherly, ayant son siège professionnel à 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, d'assumer le rôle du liquidateur de la Société (le "Liquidateur").

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi"). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Lorsque la Liquidation sera terminée, le Liquidateur prépare un rapport à l'assemblée générale conformément à l'article 151 de la Loi.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de nommer M. Emmanuel Paulo DOS SANTOS, à la fonction de commissaire vérificateur. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 750,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. DECKER, M. MAYER.

Enregistré à Luxembourg A.C, le 07 octobre 2009. Relation: LAC/2009/41396. Reçu 12.-€ (douze Euros).

Le Receveur (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009130884/143.

(090158213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Monterey Capital IV Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.087.400,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 100.538.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion des associés en date du 25 septembre 2009

Il résulte des résolutions des associés de la Société prises en date du 25 septembre 2009 que:

Monsieur Cormac O'Haire a démissionné de son mandat de gérant, avec effet immédiat;

Monsieur Colm Walsh, né le 15 février 1978 à Dublin (Irlande), résidant au 43 d Highbury Hill, Highbury, Londres N5 1SU (Royaume-Uni), a été nommé en remplacement de Monsieur Cormac O'Haire, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009130610/19.

(090156930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Monterey Capital III Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.251.700,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 100.335.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion des associés en date du 29 septembre 2009

Il résulte des résolutions des associés de la Société prises en date du 29 septembre 2009 que:

- Monsieur Cormac O'Haire a démissionné de son mandat de gérant, avec effet immédiat;
- Monsieur Colm Walsh, né le 15 février 1978 à Dublin (Irlande), résidant au 43 d Highbury Hill, Highbury, Londres N5 1SU (Royaume-Uni), a été nommé en remplacement de Monsieur Cormac O'Haire, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009130612/19.

(090156926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Apax School Sub 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.129.307,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.517.

—
RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés le 19 juin 2009 sous la référence L090089684.04.

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Apax School Sub 2 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009130615/16.

(090157022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Royal Eagle Business S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8058 Bertrange, 3, Beim Schlass.

R.C.S. Luxembourg B 61.550.

—
Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 6 janvier 2009

1) Madame Evelyn BAUDET-DUFFAU, née le 28.09.1961 à Toulon (France) et demeurant F-83550 VIDAUBAN, 103, Chemin du Peylobier, remet avec effet au 31.12.2008, sa démission en tant qu'administrateur de la société. Les associés de Royal Eagle S.A. acceptent à l'unanimité.

2) Madame Françoise NARAMSKI, expert-comptable, née le 26 juillet 1956 à Butgenbach (Belgique), et demeurant professionnellement à L-8058 BERTRANGE, 3, Beim Schlass, est nommée administrateur de la société en remplacement de Madame Evelyn BAUDET-DUFFAU et ce, avec effet au 01.01.2009.

Pour extrait conforme et sincère
Philippe MAUNIER / Françoise NARAMSKI / André SADLER
Référence de publication: 2009130616/16.
(090156874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Apax School Sub 3 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.678.006,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 129.518.

—
RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés le 19 juin 2009 sous la référence L090089686.04.

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Apax School Sub 3 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009130618/16.

(090157030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Peyrot Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R.C.S. Luxembourg B 63.536.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société PEYROT INVESTISSEMENTS S.A., ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyges, inscrite au RCS sous le n° B 63536, et qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 15 septembre 2009.

Le conseil d'administration décide à l'unanimité de déléguer à chacun des administrateurs suivants le pouvoir d'engager la société par sa seule signature:

- Me Lex THIELEN, avocat à la Cour, né le 21 juillet 1962 à Luxembourg, domicilié professionnellement à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen,

- Mme Magalie HILCHER, employée privée, née le 5 janvier 1978 à Algrange (France), domiciliée à F-57280 Maizières-les-Metz (France), 21 Voie Romaine

- M. Helmut TSCHÜTSCHER, né le 31 mars 1957 à Vaduz (Liechtenstein) établi professionnellement à FL-9490 Vaduz, 11, Werdenbergerweg.

Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009131284/22.

(090157621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Lutecium Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 90.648.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUTECIUM PARTICIPATIONS S.A.

Société Anonyme

Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009130854/13.

(090158157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Billbrook Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 19.657,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.343.

Il résulte des résolutions de l'Associé en date du 30 septembre 2009 de la société Billbrook Holding S.à r.l. que l'Actionnaire a pris les décisions suivantes:

1. Election du nouveau Gérant pour une durée indéterminée à compter du 30 septembre 2009:

MINIK LIMITED, domicilié c/o TOTALSERVE TRUST COMPANY LTD, Trust Offices, 197 Main Street Chambers, P.O. Box 3540, Road Town, Tortola, VG 1110, British Virgin Islands, et immatriculé sous le numéro 1534999 auprès du registre des îles Vierges Britanniques.

2. Démission du Gérant suivant à compter du 30 septembre 2009:

Manacor (Luxembourg) S.A., immatriculé B9098 auprès du RCS du Luxembourg, dont le siège social se situe au 46A Avenue J.F.Kennedy L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009130622/21.

(090156989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Kolarinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 103.922.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009130921/9.

(090157952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

BB Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 85.965.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BB INVESTISSEMENT S.A.

Société Anonyme

Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009130855/13.

(090158158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Kolarinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 103.922.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009130922/9.

(090157953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Augur Financial Holding II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 132.915.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2008 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2008 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 12. Oktober 2009.

Für die Augur Financial Holding II S.A.

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Die Domizilstelle

Manfred Dietrich / Diane Wolf

Référence de publication: 2009130856/15.

(090157903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Punto d'Oro S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1870 Luxembourg, 121, rue Kohlenberg.

R.C.S. Luxembourg B 136.317.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009130804/10.

(090158181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

EYE-T S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6850 Manternach, 2C, op der Gare.

R.C.S. Luxembourg B 101.352.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009130805/10.

(090158183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Korinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 103.491.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009130923/9.

(090157954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Korinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 103.491.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009130807/9.

(090157955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Citadel Global Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 14.745.300,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 112.048.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Citadel Global Trading S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009130798/12.

(090158175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

EECP I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 137.599.

Le Bilan arrêté au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009130800/10.

(090158177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

G.I.C.O. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 70.027.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le
22 septembre 2009*

La démission de Monsieur BARTOLUCCI Gabriele de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

Monsieur Régis DONATI, expert-comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur pour une période de trois ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme

G.I.C.O. S.A.

Alexis DE BERNARDI

Administrateur

Référence de publication: 2009130670/16.

(090157067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Kolynos S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 55.452.

Orangefield Trust (Luxembourg) S.A. a dénoncé par lettre datée du 2 octobre 2009 tout office de domiciliation de ladite société, avec effet immédiat, et dénonce ainsi également le siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

En conséquence de cette dénonciation, le contrat de domiciliation signé entre KOLYNOS S.A. et Orangefield Trust (Luxembourg) S.A. en date du 27 juin 1996 a pris fin au 2 octobre 2009.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2009.

Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009130709/15.

(090157472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Bulwell Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 19.657,00.**

Siège social: L-3961 Ehlange, 7A, Am Brill.

R.C.S. Luxembourg B 138.276.

Il résulte des résolutions de l'Associé en date du 30 septembre 2009 de la société Bulwell Holding S.à r.l. que l'Actionnaire a pris les décisions suivantes:

1. Election du nouveau Gérant pour une durée indéterminée à compter du 30 septembre 2009:

KELLS SERVICES LIMITED, domicilié c/o TOTALSERVE TRUST COMPANY LTD, Trust Offices, 197 Main Street Chambers, P.O. Box 3540, Road Town, Tortola, VG 1110, British Virgin Islands, et immatriculé sous le numéro 1540631 auprès du registre des îles Vierges Britanniques.

2. Démission du Gérant suivant à compter du 30 septembre 2009:

Manacor (Luxembourg) S.A., immatriculé B9098 auprès du RCS du Luxembourg, dont le siège social se situe au 46A Avenue J.F.Kennedy L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009130623/21.

(090156997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

RCG Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 97, rue Jean-Pierre Michels.

R.C.S. Luxembourg B 57.845.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société en date du 23 juillet 2009

L'assemblée générale prend acte des démissions de Josiane Hein, Jean-Marc Fandel, Jean-Paul Bettendorff et Gérard Briclot en tant qu'administrateurs de la Société avec effet au 23 juillet 2009.

L'assemblée générale décide de nommer les personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société avec effet au 23 juillet 2009:

- Tolga Bakircioglu, ayant son adresse professionnelle au 599, Lexington Avenue, 20th Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique;

- Claude Lang, ayant son adresse professionnelle au 45, cité Kirchberg, L-3733 Rumelange, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Owen S. Littman, ayant son adresse professionnelle au 599, Lexington Avenue, 20th Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique.

Les mandats des nouveaux administrateurs viendront à expiration à l'occasion de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société chargée d'approuver les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009.

L'assemblée générale décide en outre de révoquer le mandat de KPMG Audit S.à r.l. en tant que réviseur d'entreprises de la Société avec effet au 23 juillet 2009 et de nommer en remplacement de ce dernier PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son adresse professionnelle au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477 avec effet au 23 juillet 2009 et pour un mandat qui viendra à expiration à l'occasion de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société chargée d'approuver les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Mandataire / Mandataire

Référence de publication: 2009131428/29.

(090158308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Refrain Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 89.792.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 5 octobre 2009 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été renommés:

a) administrateurs

- Monsieur Claude GEIBEN, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve

- Monsieur Nico SCHAEFFER, docteur en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve

- Mademoiselle Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

b) commissaire aux comptes

- Monsieur Pierre SCHMIT, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en l'an 2014.

Luxembourg, le 5 octobre 2009.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2009130624/25.

(090156840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Nicoletta International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 82.055.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire à Luxembourg le 22 septembre 2009

Le mandat des administrateurs et du commissaire venant à échéance, l'assemblée décide d'élire, jusque l'assemblée qui statuera sur les comptes arrêtés au 12 avril 2009:

Conseil d'administration

- Madame Christelle Rétif, née le 13 décembre 1973 à Saint-Germain en Laye (France), demeurant professionnellement 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, administrateur;

- Monsieur Pierre Stemper, né le 6 décembre 1970 à Poissy (France), demeurant professionnellement 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, administrateur;

- Monsieur Naim Gjonaj, né le 8 octobre 1973 à Liège (Belgique), demeurant professionnellement 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, administrateur;

- Monsieur Rainer, Siegfried, Simon, né le 7 mars 1950 à Isernhagen (Allemagne), demeurant professionnellement 41, Esplanade, D-20354 Hambourg (Allemagne), Président du conseil d'administration et administrateur-délégué.

Commissaire

KPMG Audit, 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 103.590.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Nicoletta International S.A.

Société anonyme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009130665/27.

(090156899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Anigolet S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 12.005.

L'assemblée générale tenue le 5 octobre 2009 a reconduit les mandats de:

M. Jean REUTER, expert-comptable, demeurant professionnellement 3 rue Thomas Edison, à Strassen L-1445, au Luxembourg, en tant qu'administrateur et administrateur délégué et l'a nommé président du conseil d'administration;

M. Jean-Paul SPAUTZ, retraité, demeurant à L-8316 Olm, 11 rue des Etats-Unis, en tant qu'administrateur;

M. Georges REUTER, expert-comptable, demeurant professionnellement 3 rue Thomas Edison, à Strassen L-1445, au Luxembourg, en tant qu'administrateur;

Mme Véronique KAYSER, comptable, demeurant professionnellement 3 rue Thomas Edison, à Strassen L-1445, au Luxembourg, en tant que commissaire;

tous actuellement en fonction, pour une nouvelle période de 6 ans, jusqu'à l'assemblée se tenant en 2015.

Pour extrait conforme

Signature

L'administrateur délégué

Référence de publication: 2009130625/19.

(090156835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Salwick Holding S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 19.657,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 138.143.

Il résulte des résolutions de l'Associé en date du 30 septembre 2009 de la société Salwick Holding S.à r.l. que l'Actionnaire a pris les décisions suivantes:

1. Election du nouveau Gérant pour une durée indéterminée à compter du 30 septembre 2009:

KENNERSLEY MANAGEMENT LIMITED, domicilié c/o TOTALSERVE TRUST COMPANY LTD, Trust Offices, 197 Main Street Chambers, P.O. Box 3540, Road Town, Tortola, VG 1110, British Virgin Islands, et immatriculé sous le numéro 1540534 auprès du registre des îles Vierges Britanniques.

2. Démission du Gérant suivant à compter du 30 septembre 2009:

Manacor (Luxembourg) S.A., immatriculé B9098 auprès du RCS du Luxembourg, dont le siège social se situe au 46A Avenue J.F.Kennedy L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009130626/21.

(090157006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Grupo Marmara Invest (Lux) S.A., Société Anonyme Soparfi.

R.C.S. Luxembourg B 145.346.

La soussignée HOOGEWERF & CIE, avec siège social à Luxembourg, dénonce avec effet immédiat, le siège de la société GRUPO MARMARA INVEST (LUX) S.A., qui était à 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Pour Hoogewerf & Cie

Agent Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2009130697/13.

(090156905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Kitry Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 72.465.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 26 mai 2009

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Pierre LETARGEZ, demeurant 6 route des Mousseus, Hockai B-4970 Stavelot,
- Madame Katty MANDIAU, demeurant 6 route des Mousseus, Hockai B-4970 Stavelot,

L'Assemblée décide de ne pas renouveler le mandat d'administrateur de Madame Anne-Isabelle DE MAN et nomme Madame Sylviane COURTOIS, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt. L-2530 Luxembourg aux fonctions d'administrateur.

L'Assemblée renouvelle le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Pierre LETARGEZ, demeurant 6 route des Mousseus, Hockai B-4970 Stavelot,

L'Assemblée renouvelle le mandat du commissaire aux comptes de la société MAZARS, ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg.

Les mandats d'administrateurs, de l'administrateur délégué et du commissaire aux comptes ainsi nommés et renouvelés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2015.

Luxembourg, le 28 septembre 2009.

Mazars

Signature

Commissaire aux comptes

Référence de publication: 2009130644/24.

(090157185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

**AEIF (Willow) 01 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. BBEIF (Willow) 01 S.à r.l.).**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 137.881.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2009.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2009131176/14.

(090158227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Boucherie Meyrer S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1880 Luxembourg, 32, rue Pierre Krier.
R.C.S. Luxembourg B 55.925.

—
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009130931/15.

(090157760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.
